



Rapport de gestion 2023

Préavis n°01-2024

ORPC District Aigle – Ugo Fastigi



Table des matières

Avant-propos	3
Stéphane Montangero	3
Ugo Fastiggi	5
L'ORPC du District Aigle	6
Autorités politiques	7
Vue d'ensemble	7
Le Comité de Direction	7
La Commission de gestion	7
Le Conseil Intercommunal	8
Effectifs	9
L'Etat-major (EM)	9
Le personnel professionnel	10
Personnel de milice	10
Effectif global	11
Service de piquet	11
Matériel	12
Matériel complémentaire	12
Matériel pour les points de rencontre d'urgence	12
Matériel INOPIA	13
Missions	14
La protection civile et ses missions	14
Les domaines de base et leurs missions	14
Opérations	16
Les services PCi	16
Cours de répétition	16
Cours Etat-major	16
Cours en compagnie	16
Cours logistique	17
Dates des cours en 2023	17
Intervention en faveur de la collectivité (IFC)	18
La Fugue (11 juin)	18
Tour de Suisse (13 juin)	19



Protection civile

District Aigle

Intervention en situation d'urgence (ISU)	20
Prise en charge de sinistrés	20
Débordement de la Grande-Eau, « Episode I »	21
Rupture de conduite d'eau	22
Débordement de la Grande-Eau, « Episode II »	22
Crise énergétique « INOPIA »	23
Constructions	24
Promotions	25
Liste des promus	25
Libérations & Volontaires.....	26
Liste des libérés (s-of)	26
Liste des volontaires.....	26
Communications.....	27
Conseil Intercommunal.....	27
Comité de direction	27
Commission de gestion	27
Finances.....	28
Les chiffres de l'année 2023.....	29
Conclusion	30



Avant-propos



Stéphane Montangero
Président du Comité Directeur

Mesdames, Messieurs,

« When the going gets tough, the tough get going »... tout le monde a en tête cette chanson de Billy Ocean, qui remonte à 1985. En revanche, peu savent que ce titre de chanson est une expression célèbre en anglais qui signifie : « c'est dans l'adversité que se révèlent les fortes personnalités », ou autrement dit, lorsque la situation devient difficile, les plus forts travailleront plus dur pour relever le défi.

Et des défis, notre ORPC en a plus qu'à l'envi ! Avec un focus double sur le Canton et la Confédération, qui tous deux définissent nos conditions cadre, par les lois. Ainsi, lorsque la Confédération a décidé de modifier sa loi sur la protection civile, faisant fondre nos effectifs, elle avait prévu pour atténuer la chute la possibilité d'une période transitoire de 5 ans. Mais si le canton, comme Vaud, ne l'utilise pas, au final ce sont les ORPC en bout de chaîne qui trinquent.

A noter que la solution du canton pour y remédier est simple : supprimer les ORPC et leur proximité du terrain et des autorités, et cantonaliser la PCi. Cette nouvelle centralisation, présentée sous le nom de LCU pour ligne de commandement unique, ne fait pas augmenter l'effectif d'une seule personne. Quant à son financement, il est tout sauf réglé. A noter que les volontaires, effectif précieux (près de 10% pour notre ORPC), vont sans doute renoncer à poursuivre leur engagement pour la collectivité au-delà de leur période d'astreint.

C'est pour s'opposer à cette vision centralisatrice que les 10 présidents de CODIR et les 10 commandants travaillent, la main dans la main, depuis près de deux ans, pour présenter aux autorités cantonales une variante de réorganisation pragmatique, qui permette de maintenir les atouts de nos ORPC et pallier la baisse des effectifs. Ainsi, une variante nommée « Synergies renforcées », basée sur les expériences vécues pendant la période du COVID, maintient les ORPC dans leur fonctionnement actuel, notamment en termes de gouvernance, et prévoit un mécanisme d'entraide simplifiée lors des interventions.

Ce modèle, au vu des prévisions de la Confédération, doit permettre d'assumer les missions pour 8 à 10 ans. Or comme des réformes fédérales sont en cours, devant aboutir en 2026.



Protection civile

District Aigle

Il nous paraît important de ne pas céder aux sirènes alarmistes, tout en trouvant une organisation qui tienne compte de la réalité actuelle.

Nous avons travaillé dur pour développer « Synergies renforcées ». Et nous sommes persuadés qu'il permet de relever les défis de ces prochaines années. Sans alarmisme, sans catastrophisme, mais en unifiant les forces ainsi révélées, en premier lieu celle de la solidarité de nos 10 ORPC, de toutes les personnes, astreints, volontaires, professionnels, CODIR, qui œuvrent à la protection de notre population. Qu'elles et ils en soient ici vivement remerciés !

Stéphane Montangero



Protection civile

District Aigle



Ugo Fastiggi
Commandant

Mesdames, Messieurs,

A la lecture de ce rapport, vous découvrirez la diversité des activités de la protection civile du district d'Aigle.

La protection civile a pour raison d'être, en tant qu'entité sécuritaire, la protection de la population, l'assistance des personnes en quête de protection, la protection des biens culturels, l'appui aux organes de conduite et les autres organisations partenaires en situation d'urgence (ISU), ainsi que d'effectuer des interventions en faveur de la collectivité (IFC) ou encore des travaux de remise en état.

Si l'année 2023 a commencé au milieu d'un hiver particulier, en raison d'une éventuelle pénurie d'énergie voire d'un blackout, elle a aussi été le théâtre de plusieurs interventions tant en situation d'urgence qu'en faveur de la collectivité. Elle ne serait pas complète sans citer la formation de notre bataillon, lors des cours de répétition tout au long de l'année.

La volonté, cantonale, d'une nouvelle réorganisation de la protection civile, datant déjà de plusieurs années, a démontré, en 2023, une forte solidarité entre les 10 bataillons du canton ainsi qu'une réelle détermination à faire valoir notre implication pour chacune de nos régions respectives, dans le but de ne pas adhérer au projet « Tetris ».

Nos effectifs continuent d'être touché par la LPPCI, et ceux-ci baissent chaque année. Toutefois, avec comme cheval de bataille la détermination de palier à ce fléau, nos efforts ont porté leurs fruits pour cette année. En effet, si au 1^{er} janvier 2023, l'ORPC comptait 202 astreints, au 1^{er} janvier 2024 on en dénombre 201. Merci à nos volontaires qui reconduisent pour cette nouvelle année, sans qui, la perte aurait été de 8% au 31 décembre 2023. Le bataillon reste donc stable pour la première fois depuis 2017.

En conclusion, je voudrais remercier l'ensemble du bataillon, miliciens, volontaires et professionnels pour leur engagement et le travail fourni durant les divers engagements de cette année sur notre territoire. Ma reconnaissance s'adresse aussi à mes confrères, Commandante et Commandants pour leur soutien et leur précieuse collaboration, sans oublier l'appui des Présidents CoDir.

Tout en vous remerciant de votre confiance et de l'intérêt porté à votre protection civile, je vous souhaite une agréable lecture.

It-col Ugo Fastiggi



L'ORPC du District Aigle

L'Organisation régionale de protection civile du district Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Au 31 décembre 2021, l'ORPC est constituée de 15 communes avec 47'214 habitants, pour une superficie de 435 km². Voici la liste du nombre d'habitants par commune :

Aigle	10'828
Bex	8063
Chessel	497
Corbeyrier	439
Gryon	1'382
Lavey-Morcles	966
Leysin	3'637
Noville	1'169
Ollon	7'904
Ormont-Dessous	1'162
Ormont-Dessus	1'451
Rennaz	883
Roche	1'874
Villeneuve	5'921
Yvorne	1'038





Autorités politiques

Vue d'ensemble

L'association de communes de l'ORPC District Aigle est constituée d'un Conseil Intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de Direction (organe exécutif) et d'une Commission de gestion (organe de contrôle).

Le Comité de Direction

Au 31 décembre 2023, le Comité de direction (CoDir) est composé comme suit :

Président	Stéphane Montangero - Municipal, Aigle
Vice-président	Daniel Hediger - Municipal, Bex
Membres	Pearl Macherel - Municipale, Lavey-Morcles
	Diane Morattel - Municipale, Ollon
	Marcel Rechsteiner - Municipal, Villeneuve
	François Genillard - Municipal, Ormont-Dessus
	Julien Cattin - Municipal, Roche
Secrétaire	Véronique Deladoey
Boursier	Jean-Marc Moreillon
Commandant	Ugo Fastiggi

La Commission de gestion

Les délégués de la Commission de gestion sont élus par le Conseil intercommunal.

Au 31 décembre 2023, la Commission est composée comme suit :

Membres	Sarah Bornet - Conseillère générale, Rennaz
	Philippe Pastor - Municipal, Ollon
	Denis Noirjean - Conseiller communal, Ormont-Dessous
Suppléants	Robert Underwood - Conseiller communal, Ollon
	Samuel Obi - Conseiller communal, Aigle

Démissions : Alberto Cherubini - Bex



Le Conseil Intercommunal

Au 31 décembre 2023, le CI est composé comme suit :

Président	Jean-Daniel Zufferey - Conseiller communal, Villeneuve
Vice-président	Philippe Olloz - Conseiller communal, Aigle
Secrétaire	Véronique Deladoey

Membres		
Jean-Luc Duroux Municipal Aigle	Samuel Obi Conseiller communal Aigle	Jargal Tumurbaatar Conseillère communale Aigle
Alberto Cherubini Syndic Bex	Valentine Moreillon Conseillère communale Bex	Ally Tschumi Conseillère communale Bex
Christophe Krummenacher Municipal Chessel	François Lüthi Conseiller général Chessel	Guy Bochud Municipal Corbeyrier
Genillard Sylvain Conseiller communal Corbeyrier	Georges Vittoz Municipal Gryon	Lucile Pellaton Conseillère communale Gryon
Serge Bochatay Conseiller communal Lavey-Morcles	David Boutay Conseiller communal Lavey-Morcles	Laurence Habegger Municipale Leysin
Elliott Hébert Conseiller communal Leysin	Corinne Ballif-Grognuz Municipale Noville	Kevin Grangier Conseiller communal Noville
Seth Barker Conseiller communal Ollon	Philippe Pastor Municipal Ollon	Robert Underwood Conseiller communal Ollon
Pierre-Alain Borloz Municipal Ormont-Dessous	Denis Noirjean Conseiller communal Ormont-Dessous	Anker Lionel Conseiller communal Ormont-Dessus
Schlaubitzi Jean-Marie Municipal Ormont-Dessus	Pierre Henri Légeret Municipal Rennaz	Sarah Bornet Conseillère générale Rennaz
Eric Portner Municipal Roche	Sébastien Germanier Conseiller communal Roche	Marie-Claude Pellet Municipale Villeneuve
Maxime Isoz Municipal Yvorne	Fabrice Pilet Conseiller communal Yvorne	

Démissions : Steve Dind - Corbeyrier
Lucien Morerod - Ormont-Dessus
Frédéric Ruchet - Roche



Effectifs

L'Etat-major (EM)

L'EM, composé pour l'essentiel d'officiers de milice, est chargé de synthétiser l'information, d'aider à la décision du commandant, d'organiser et planifier les exercices annuels, d'établir les ordres pour l'engagement des compagnies, d'en contrôler l'exécution, de suivre les événements et d'en tirer les enseignements. Les chefs de domaines, au grade de capitaine (cap), premier-lieutenant (plt) ou lieutenant (lt), ont la charge d'un des domaines de bases suivants :

- suivi de situation / aide à la conduite (DB2 / DB6)
- opérations / planification (DB3 / DB5)
- logistique (DB4)

S0 = Commandement 2

lt-col	Cdt bat	Fastiggi U.	FS		1
maj	C op / Log	Haug E.	F		1

S3/5 = Opérations / coopération 5

cap	C op	Gerber Ph.	F		1
cap	Rempl C op	Turrian S.	F		1
cap	C assist	Aeppli	F		1
cap	C pi	Jordan			1
cap	C PBC	Chamorel F.			1
plt	C Prot ABC				

S1 = Office 1

	C office	Roux A.			1
plt	C info				

S4 = Logistique 2

lt	C coord log	Cachulo R.	FVS		1
lt	C rav	Monory L.	FS		1
	C trans				

S2/6 = Suivi / Aide à la conduite 2

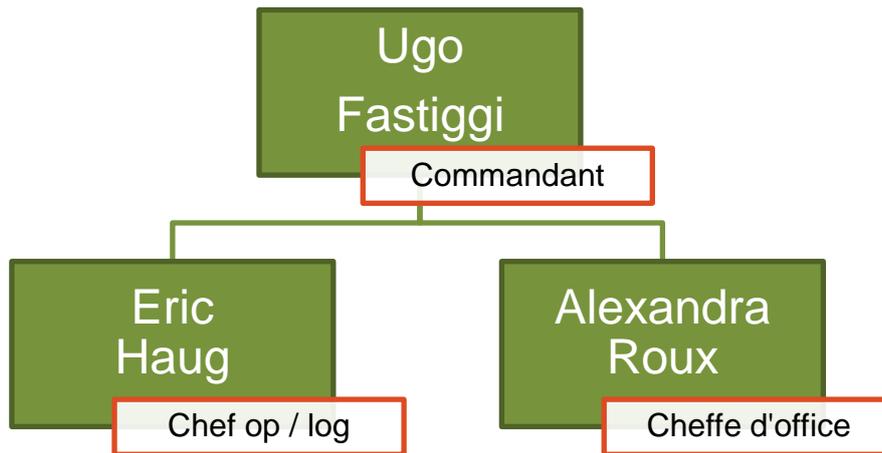
cap	C AIC	Porta V.	FV		1
	C suivi				
cap	C tm	Schmid J.	FVS		1

Les commandants de compagnie (Cdt cp) assurent la conduite durant les services d'instruction en cours de répétition et peuvent fonctionner comme chef d'engagement durant les interventions en faveur de la collectivité (IFC) ou en situation d'urgence (ISU).



Le personnel professionnel

Le commandant, le chef opération / logistique et la cheffe d'office composent le personnel professionnel et assurent la planification globale de l'ORPC, le lien avec les partenaires, le canton et les politiques, ainsi que les affaires courantes et la conduite lors d'intervention tout au long de l'année.



Personnel de milice

Le bataillon est articulé en 2 compagnies de 103 et 104 hommes et d'un EM de 12 officiers, pour un effectif total de 219 hommes au 31 décembre 2023.

Dans ces effectifs, on dénombre 47 membres de la formation d'intervention régionale (FIR), 46 spécialistes et surtout les 8 astreints, pour qui l'obligation de servir n'est plus en vigueur, qui sont nos volontaires.

Effectif

Total bat	219
-----------	------------

EM	12
Cp 1	103
Cp 2	104

FIR	47
Volontaires	8
Spécialistes	46



Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de sa formation de base. La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Ses membres sont incorporés sur une base volontaire, portent un pager et effectuent entre deux et quatre jours de cours spécifiques supplémentaires chaque année. Les membres de la formation d'appui régionale (FAR) entrent en service dans les 6 heures suivant l'alarme.

Effectif global

Effectif total au 31.12.2023	219
Formation d'Intervention Régionale	47
Formation d'Appui Régional	172



Service de piquet

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel professionnel et de milice. Ce service est principalement déclenché à la demande des partenaires feux bleus. Il permet d'offrir un appui en personnel et/ou en matériel dans le cadre d'opérations d'urgence. Les communes peuvent également déclencher le service de piquet, avec l'accord du Canton.

En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le Cdt bat et le service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule). Le soutien aux SDIS peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par de la mise en place de matériel contre les crues ou mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations et par la préparation de repas.

Personnel professionnel	Personnel de milice
En semaine 24/24 Le week-end en appui	En semaine de 18h00 à 6h00 en appui Le week-end 24/24
It-col Ugo Fastiggi	cap Jonathan Liaudat
maj Eric Haug	cap Jérôme Schmid
	cap Sébastien Turrian
	cap Philippe Gerber
	cap Michael Aeppli
	plt Baptiste Grand



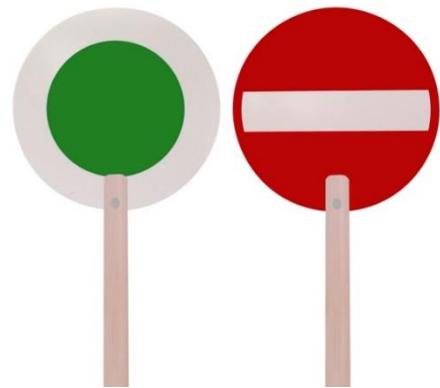
Matériel

Matériel reçu en 2023, se distingue en trois domaines différents :

- Compléter le matériel PCi existant
- Les points de rencontres (PRU)
- Blackout énergétique (INOPIA)

Matériel complémentaire

- Un jeu de palette de chantier
À face alternante



Matériel pour les points de rencontre d'urgence

- Oriflammes « PRU »
- Gilets « PRU »
- Rouleaux de rubalise
- Radios Polycom
- Radios VHF
- Documentations





Matériel INOPIA

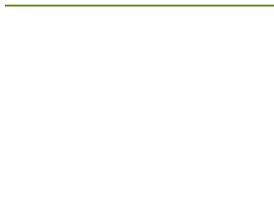
- 4 cuves à carburant Diesel
Capacité : 430l



- 2 cuves à carburant Essence
Capacité : 330l



- 4 cuves de rétention pliantes
Capacité : 2x 300l (jaune)
Capacité : 2x 890l (noire)



- 2 fûts de sécurité
- 2 kits d'urgence antifuite





Missions

La protection civile et ses missions

La protection civile joue un rôle important dans notre pays. Une catastrophe ou une situation d'urgence, par exemple une inondation ou une pandémie, peut arriver à tout moment. La protection civile contribue à la maîtrise de tels événements. Elle assume un large éventail de tâches pour protéger la population et ses moyens de subsistance. Elle prend en charge des personnes en quête de protection, assure la disponibilité de l'infrastructure nécessaire et des systèmes d'alarme et protège les biens culturels. En outre, la protection civile soutient les organes de conduite et les organisations partenaires du système de protection de la population, en particulier la police, les sapeurs-pompiers et la santé publique.

Elle peut également être affectée à d'autres tâches :

- mesures préventives visant à éviter ou limiter les dommages ;
- travaux de remise en état à la suite d'un événement dommageable ;
- intervention en faveur de la collectivité (IFC).

Les domaines de base et leurs missions

AIDE À LA CONDUITE

- collecter, évaluer et diffuser des informations actuelles pour le compte du commandement et de l'organe de conduite ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement de postes de conduite fixes ou mobiles pour le commandement et les organes de conduite cantonaux, régionaux et communaux ;
- assurer la mise en place et le fonctionnement de réseaux de communication ;
- assurer la coordination du suivi de la situation avec les partenaires de la protection de la population ou y participer.

ASSISTANCE

- assurer la mise en place et le fonctionnement de postes collecteurs et de postes d'assistance ;
- soutenir les autorités dans l'évacuation de personnes ;
- soutenir les services sanitaires de sauvetage ;
- soutenir la santé publique en général.



PIONNIER

- prendre des mesures techniques simples pour éviter des dommages consécutifs à l'événement, comme construire des systèmes temporaires de protection contre les crues, sécuriser des bâtiments (en entier ou en partie), prendre des mesures de sécurité sur le terrain ;
- monter des infrastructures temporaires comme des tentes et des éclairages sur les places sinistrées, créer des accès, transporter le matériel, garantir l'approvisionnement en eau et en électricité ;
- réaliser des travaux de remise en état tels que libérer les voies de circulation, les passages ou les cours d'eau, déblayer les bâtiments, construire des protections simples ;
- contribuer ponctuellement à l'approvisionnement en énergie de secours,
- sauver des personnes et des animaux des décombres.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS (PBC)

- établir des planifications et des documentations de base ;
- établir des plans d'intervention en collaboration avec les sapeurs-pompiers ;
- mettre en œuvre des mesures de protection pour les biens culturels (évacuation, emballage, transport, entreposage, etc.) ;
- conseiller les organes de conduite, les services d'intervention et les propriétaires de biens culturels.

LOGISTIQUE

- assurer le ravitaillement et l'approvisionnement en matériel ;
- assurer les transports ;
- assurer la disponibilité et le fonctionnement d'installations logistiques comme des ouvrages de protection ou d'autres emplacements ;
- assurer l'entretien de constructions protégées et d'abris publics ;
- utiliser des infrastructures de remise en état et de maintenance ;
- assurer l'entretien et la disponibilité du matériel.



Opérations

Les services PCi

Les personnes astreintes incorporées après le recrutement, suivent l'instruction de base au plus tôt à partir du jour où elles atteignent l'âge de 18 ans et au plus tard à la fin de leur 25^{ème} année. L'instruction de base dure 12 jours.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition de 3 à 21 jours. Les cours de répétition servent notamment à atteindre et maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile. Les interventions en faveur de la collectivité sont effectuées sous forme de cours de répétition.

Les personnes astreintes appelées à exercer une fonction de cadre suivent une instruction pour chaque fonction. L'instruction des cadres comporte une partie théorique et une partie pratique. Elle dure 19 jours.

Cours de répétition

Cours Etat-major

Les cours EM sont l'occasion pour les chefs de domaines et les commandants de compagnie de se pencher sur les documents de cours, sur la planification des services, ainsi que sur les engagements particuliers de l'année suivante, tels que le test des sirènes d'alarme et les interventions en faveur de la collectivité, en suivant la ligne directrice éditée par le Commandant de bataillon.

Cours en compagnie

Dans une volonté d'exercer et d'entraîner toute la chaîne de commandement de milice (du chef de groupe au commandant de compagnie), les deux compagnies du bataillon organisent, chacune, un exercice de compagnie à l'échelle 1/1 avec tous les domaines (aide à la conduite, appui, assistance, protection des biens culturels et logistique). Pour la milice, les défis sont nombreux tant dans le domaine de la planification et de la conduite que dans celui de l'instruction. La logistique est également soumise à rude épreuve avec la gestion des véhicules, la livraison des repas et la mise à disposition et le suivi du matériel.

En effectuant divers chantiers d'instruction dans les communes du district et des engagements au profit de la collectivité, les cadres ont la possibilité de côtoyer nos autorités régionales et de s'investir dans un projet pérenne qui s'inscrit dans le paysage local.

C'est l'opportunité pour la milice de mettre en pratique, de manière autonome et avec la pleine responsabilité de la conduite de l'engagement, les outils acquis lors de leur formation aux centres d'instruction de Gollion (cantonal) ou de Schwarzenburg (fédéral).



Cours logistique

Les sections logistiques, en plus des cours en compagnie, sont convoquées à plusieurs reprises durant de l'année. En effet, ces journées sont indispensables afin d'assurer l'entretien de l'entier du matériel ainsi que des véhicules de l'ORPC.

Dates des cours en 2023

Etat-major

- Rp¹ Bat AIG : 10 au 13 octobre
30 novembre au 1er décembre

Compagnie 1

- Rp : 10 février
- CC² : 4 au 5 mai
- CR³ : 8 au 19 juin

Compagnie 2

- Rp : 10 février
- CC : 29 au 30 juin
- CR : 30 août au 11 septembre

Compagnie FIR

- Rp : 1^{er} mars
- CC : 23 août
- CR : 24-25 août

Section logistique

- CC+CR : 21 au 24 mars
1^{er} au 4 mai
4 au 7 juillet
21 au 24 novembre

¹ Rapport préparatoire

² Cours de cadres

³ Cours de répétition



Protection civile

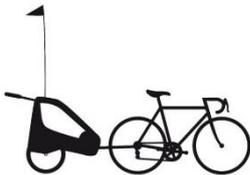
District Aigle

Intervention en faveur de la collectivité (IFC)

La Fugue (11 juin)

Mission :

- montage et exploitation d'un poste de commandement pour la coordination et la communication avec les plantons de circulation et les services de secours.





Protection civile

District Aigle

Tour de Suisse (13 juin)

Missions :

- montage d'infrastructures (parcours et village d'arrivée).



- sécurisation du parcours à l'aide plantons de circulation.





Intervention en situation d'urgence (ISU)

Prise en charge de sinistrés

Du 23 au 24 septembre 2023, avec 3 miliciens et 1 professionnel engagé, c'est 19 sinistrés qui sont pris en charge pour du ravitaillement et mise à l'abri, en attendant le retour possible dans leur logement. Cet engagement c'est déroulé de 18h30 à 1h30 le lendemain. Au total 6 jours de service seront comptabilisés.

DÉPART D'INCENDIE À AIGLE



Ce samedi, peu après 17h30, la Centrale de pompiers d'Aigle a été prévenue d'un important dégagement de fumée dans un immeuble à la rue de la Planchette. Un incendie s'était déclaré dans les sous-sols.

Il a été éteint par un jeune habitant puis par les pompiers. Au vu du fort dégagement de fumée, l'immeuble a été entièrement évacué. La Commune d'Aigle a ouvert le Collège du Midi pour accueillir les habitants, qui ont été pris en charge par la Protection civile d'Aigle (ORPC). Deux habitants ont été légèrement incommodés par la fumée et ont été acheminés en ambulance pour contrôles à l'Hôpital Riviera-Chablais.

Le Ministère public a ouvert une enquête pénale.

[Partager](#) [Tweeter](#) [Partager](#) [Whatsapp](#)

Chablais
Publication : 24 septembre 2023 17:13
Rédacteur/trice : Martine Vuistiner



Débordement de la Grande-Eau, « Episode I »

Du 14 au 15 novembre 2023, dû à de fortes et longues précipitations, la Grande Eau, au centre-ville d'Aigle, atteint le débit limite qui détermine un déclenchement des forces d'intervention, pompier, police, DGE et protection civile. Alarmée à 8h47, la formation d'intervention régionale, en collaboration avec le SDIS Chablais, a mis en place le dispositif de protection contre la montée des eaux, cette intervention s'est terminée le lendemain à 18h11. Au total, 47 jours de services seront comptabilisés.



Lavoir du Croizat - Aigle





Rupture de conduite d'eau

Le 2 décembre 2023, une rupture de conduite d'eau, amène le SDIS Chablais, à faire appel à la protection civile du district pour la mise à disposition de sacs de sable. Ce jour-là, 30 sacs seront livrés par un officier sous le commandement de l'officier de piquet (de milice à cette date). Alarmé à 13h04, fin de l'intervention pour la PCi à 13h40.



Débordement de la Grande-Eau, « Episode II »

Du 11 au 12 décembre 2023, à nouveau de fortes et importantes précipitations mettent à mal le Chablais, concerné par la Grande Eau, qui atteint encore une fois quasi le débit limite. Les forces d'intervention, pompier, police, DGE et protection civile sont sollicitées pour la deuxième fois en un mois. Alarmée à 15h01, la formation d'intervention régionale a mis en place le dispositif de protection contre les crues, plus précisément des sacs de sable sous le pont de l'autoroute, point critique repéré lors du débordement du mois de novembre. Cette intervention s'est terminée le lendemain à 1h00. Au total, 18 jours de services seront comptabilisés.





Crise énergétique « INOPIA »

Pour une éventuelle crise énergétique, les travaux débutés en 2022 ont continué d'être effectués en 2023. En effet, au mois de janvier, une journée de formation à la manipulation de la radio Polycom au personnel concerné des 15 communes, a été organisée.

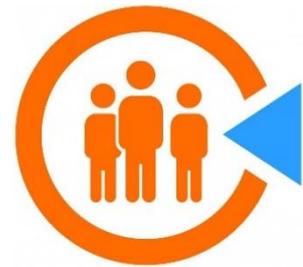
Concernant le matériel reçu pour les points de rencontre d'urgence, il a été distribué dans les 19 PRU que compte le district d'Aigle.

Lors de ces visites, nous avons profité de faire des contrôles de liaison avec les différents appareils de communication.

Le 95% de ces vérifications se sont révélées positives, pour le 5% restant, le problème rencontré était l'absence de réseau dans 2 PRU (abri PC). Pour l'un des deux, un changement d'emplacement a été effectué, pour l'autre, à ce jour, il n'y a pas encore de solution mise en place.

Ci-après, la liste du matériel distribué par PRU :

- 2 Oriflammes « PRU »
- 2 Gilets « PRU »
- 2 Rouleaux de rubalise
- 2 Radios Polycom
- 1 Radio VHF
- Documentation diverse



Au sujet de la cellule de crise préfectorale, cette dernière est prévue, le cas échéant, dans le poste de commandement régional, fraîchement rénové, au chemin du Levant 6 à Aigle. A noter que ce PCR est équipé de la fibre noire, qui permet les communications même en cas de blackout.





Constructions

L'ORPC Aigle dispose d'un poste de commandement régional (PCR) totalement rénové. Les travaux de modernisation prévus et validés par le SSCM, ont débuté fin 2022, et se sont terminés au printemps 2023.

Salle de conduite - avant



Après





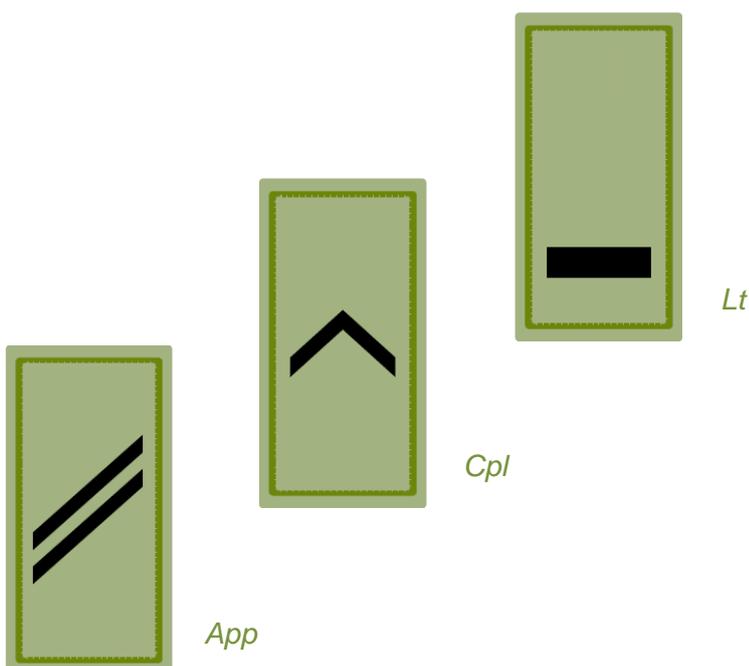
Promotions

L'astreint, une fois son école de formation de base (EFB) terminée, peut se spécialiser dans une nouvelle fonction et/ou devenir cadre pour diriger un groupe, une section, une compagnie ou devenir membre de l'état-major.

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance des compétences humaines et techniques acquises par la formation et/ou l'expérience. Les promotions et nominations sont le témoignage de la confiance accordée au milicien qui a accepté de se former, de se spécialiser et de prendre des responsabilités.

Liste des promus

Alec Bourenkov	Appointé	Ordonnance de bureau
Diogo Dos Santos	Appointé	Spécialiste PBC
Clément Gaspoz	Appointé	Spécialiste antichute
Albion Bajrami	Caporal	Sous-officier AIC
Nathan Skawronski	Caporal	Sous-officier AIC
Benjamin Merlo	Caporal	Sous-officier AIC
Adrien Dolenac	Caporal	Sous-officier assistance
Clément Gaspoz	Caporal	Sous-officier pionnier
Sascha Jordi	Lieutenant	Officier pionnier





Libérations & Volontaires

L'astreint, une fois son service obligatoire effectué, au bout de 245 jours ou 14 ans de service, est libéré de ses fonctions, sauf s'il décide de rester volontaire.

Pour le cadre, dès le grade d'officier, c'est à la fin de l'année de ses 40 ans qu'il est libéré de son obligation de servir.

Liste des libérés (s-of)

Van-Thuan Ngo	Caporal	Sous-officier assistance	137 jours de service
S. David-Rogeat	Caporal	Sous-officier log. transport	98 jours de service

Liste des volontaires

Jérôme Schmid	Capitaine	Chef télématique	260 jours de service
Vincent Porta	Capitaine	Chef aide à la conduite	247 jours de service
Ricardo Cachulo	Lieutenant	Coordinateur logistique	202 jours de service
Serge Renggli	Lieutenant	Officier logistique	160 jours de service
Jean-Luc Gilliéron	Lieutenant	Officier appui	116 jours de service
Yves Besson	Sergent	Sous-officier assistance	94 jours de service
Sébastien Etienne	Sergent	Sous-officier assistance	152 jours de service
Didier Denoréaz	Sergent	Sous-officier assistance	125 jours de service
Sascha Jordi	Sergent	Sous-officier pionnier	224 jours de service
Thomas Jolain	Sergent	Sous-officier AIC	94 jours de service
Tristan Trevisick	Caporal	Sous-officier appui	100 jours de service
Clément Gaspoz	Caporal	Sous-officier appui	119 jours de service
Olivier Rouvinez	Appointé	Spécialiste chauffeur	54 jours de service
David Pillonel	Soldat	Préposé assistance	66 jours de service
Benjamin Chessex	Soldat	Préposé assistance	81 jours de service



Communications

Conseil Intercommunal

Le Conseil Intercommunal a siégé à deux reprises.

- Le 27 avril 2023 à Roche avec à l'ordre du jour les préavis suivants :
 - o 01-2023 : Compte 2022
 - o 02-2023 : Rapport de gestion 2022

- Le 21 septembre 2023 à Chessel avec à l'ordre du jour le préavis suivant :
 - o 03-2023 : Budget 2024

Comité de direction

L'exécutif de l'association de communes s'est réuni à six reprises en séances ordinaires du Comité Directeur (CoDir). Les sujets traités étaient les affaires courantes.

- Le 2 février 2023 à Aigle
- Le 23 février 2023 à Aigle
- Le 22 mars 2023 à Aigle avec à l'ordre du jour le préavis suivant :
 - o 01-2023 : Comptes 2022

- Le 7 juin 2023 à Aigle
- Le 30 août 2023 à Aigle avec à l'ordre du jour le préavis suivant :
 - o 03-2023 : Budget 2024

- Le 22 novembre 2023 à Aigle

Commission de gestion

La Commission de gestion et des finances s'est réunie à trois reprises afin de préparer les rapports de gestion, du budget et des comptes pour le Conseil Intercommunal.

- Le 28 mars 2023 à l'office de l'ORPC à Aigle
 - o 01-2023 : Comptes 2022

- Le 24 avril 2023 à l'office de l'ORPC à Aigle
 - o 02-2023 : Rapport de gestion 2022

- Le 11 septembre 2023 à l'office de l'ORPC à Aigle
 - o 03-2023 : Budget 2024



Finances

Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et pour l'adoption du budget de l'année suivante.

		Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Charges	CHF	973'224.26	946'900.00	880'745.94
Participation des communes		800'080.34	847'800.00	764'307.51
Nombre d'habitants		46'316	47'214	
Coût par habitants		17.27	18.30	16.18

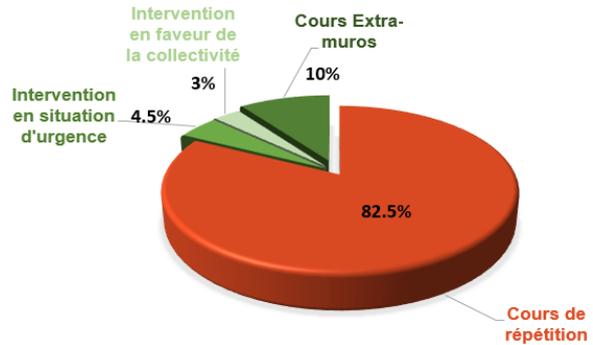
Le coût par habitant comprend également la participation au fond cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'assemblée des présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'Etat.



Les chiffres de l'année 2023

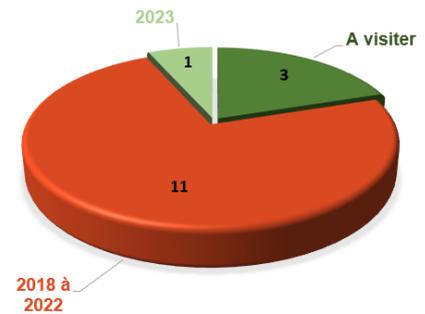
1606 jours de service réalisés

- 1325 en cours de répétition
- 73 en situation d'urgence
- 48 en faveur de la collectivité
- 160 en cours de formation



108 Contrôle d'abris effectués

- 1 commune visitée
- 3500 places protégées environ



9 nominations

15 volontaires qui reconduisent pour 2024

17 astreints libérés au 31.12.2023

25'335 km parcourus





Conclusion

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 125b de la loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité Directeur vous propose Monsieur le Président du Conseil Intercommunal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- Vu le rapport du commandant de Bataillon et du Comité Directeur sur la gestion pour l'année 2023
- Où le rapport de la commission de gestion / finance
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2023 et en donne décharge au Commandant et au Comité Directeur

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :

Stéphane Montangero



La Secrétaire :

Véronique Deladoey